



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 10 mai 2022 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Dix personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM2205-0496

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant en *Affaires diverses* les points suivants :

8.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-09 abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-09 abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022
4. Rapport des comités



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

No. de résolution
ou annotation

- 5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
- 6. Correspondance
- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Autorisation de signature – Convention d’exploitation concernant l’ensemble immobilier « Maison Marc-Azade Boudreau » – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Octroi de contrats gré à gré – Équipements E.M.U. Itée – Acquisition de 2 chariots élévateurs
 - 7.3 Communications
 - 7.4 Ressources humaines
 - 7.5 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.5.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de réfection aux infrastructures routières
 - 7.6 Hygiène du milieu
 - 7.6.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'installation d'un système de déshydratation des boues de fosses septiques et de réfection générale du bâtiment
 - 7.6.2 Octroi d'un contrat de gré à gré – Entreprise Stratzer – Services professionnels – Préparation des documents d'appels d'offres relatifs aux conditionnement, transport et traitement des matières résiduelles
 - 7.7 Sécurité publique
 - 7.7.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 432 – Fourniture d'un camion d'intervention d'urgence
 - 7.8 Aménagement du territoire
 - 7.8.1 Dépôt d’une demande d’aide financière – Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial
 - 7.9 Développement du milieu
 - 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.11.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 422 – Services d'accompagnement professionnels – Projet d'écoquartier aux Îles-de-la-Madeleine



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

- 7.11.2 Dépôt du devis de projet « Signature innovation » –
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
(MAMH)
- 7.12 Réglementation municipale
 - 7.12.1 Adoption du Règlement n° CM-2022-06 décrétant un
emprunt de 500 000 \$ afin de financer la partie (268 033 \$)
de la subvention du ministère des Transports du Québec
accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie
locale – Volet Soutien et les travaux relatifs à la mise aux
normes de la signalisation routière
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2205-0497

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2205-0498

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 29 mars au 26 avril 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 267 066,12 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2205-0499

Autorisation de signature – Convention d’exploitation concernant l’ensemble immobilier « Maison Marc-Azade Boudreau » – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la Société d’habitation du Québec (SHQ) est propriétaire d’un immeuble qui comprenait 17 logements à loyer modique, situé dans la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, communément appelé « Maison Marc-Azade Boudreau »;

CONSIDÉRANT QUE la convention pour la Maison Marc-Azade Boudreau a été conclue le 19 avril 1979 entre la Société d’habitation du Québec, l’ancien Office municipal d’habitation de Havre-aux-Maisons et l’ancienne Corporation municipale de Havre-aux-Maisons et se termine au plus tard le 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Marc-Azade Boudreau a été détruite lors d’un incendie survenu le 29 novembre 2018, et que cet ensemble immobilier fait l’objet d’une reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE lors de la reconstruction, trois logements à loyer modique ont été ajoutés à l’immeuble;

CONSIDÉRANT QU’ en raison de la construction de trois logements à loyer modique additionnels, il y a lieu de conclure une nouvelle convention d’exploitation pour cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

que le conseil autorise le maire, Jonathan Lapierre, à signer, la Convention d’exploitation relative à la Maison Marc-Azade Boudreau avec la Société d’habitation du Québec et l’Office municipal d’habitation des Îles-de-la-Madeleine.

FINANCES

CM2205-0500

Octroi de contrats gré à gré – Équipements E.M.U. Itée – Acquisition de 2 chariots élévateurs

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du centre de services publics est sur le point d’être finalisé, et qu’il a lieu pour l’équipe d’approvisionnement municipale de planifier son déménagement dans le nouveau centre;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'acquérir 2 chariots élévateurs pour procéder au transport d'équipements, de matériaux et de marchandises destinés au centre de services publics;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat déposée par Équipements E.M.U. pour la fourniture de tels équipements reconditionnés et en bon état;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la réglementation municipale en matière de gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un ou des contrats de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à Équipements E.M.U. pour l'achat d'un chariot élévateur de l'année 2014, modèle à 3 roues électriques avec conducteur assis, au prix de 24 800 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à Équipements E.M.U. Itée pour l'achat d'un chariot élévateur de l'année 2014, modèle à combustion avec pneus pneumatiques, au prix de 26 200 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise le responsable de l'approvisionnement et de la mécanique, Sylvain Perron, à signer tout document concernant l'attribution de ces contrats.

La dépense relative à l'acquisition de ces chariots élévateurs incluant le transport sera financée à même le fonds de roulement de la Communauté maritime et est remboursable sur une période de 10 ans.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM2205-0501

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de réfection aux infrastructures routières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entreprendre d'importants travaux de voirie sur les routes lors de la saison estivale de 2022, dont certains travaux de drainage, resurfaçage ou de fondation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas la main-d'œuvre ni les équipements requis pour procéder à l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront financés tant par la Municipalité des Îles que par la Communauté maritime, conformément aux compétences attribuées par décret en matière de voies de circulation constituant leur réseau routier respectif;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'autoriser le lancement d'appels d'offres pour mener à bien ce projet de réfection des infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder au lancement des appels d'offres nécessaires pour ce projet de réfection des infrastructures routières dont la réalisation des travaux est prévue au cours de l'été 2022.

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2205-0502

Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'installation d'un système de déshydratation des boues de fosses septiques et de réfection générale du bâtiment

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à des travaux de mise aux normes des équipements de traitement des boues de fosses septiques, datant de 2001, situés sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels accordé à Tetrattech dans le cadre de ce projet et à l'intérieur duquel la firme a produit un rapport sur les spécifications d'implantation d'un nouveau procédé relatif à ces travaux;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé aux Industries Fournier relativement à l'acquisition de nouveaux équipements de déshydratation des boues;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres portant sur l'installation de ces équipements et la réfection générale du bâtiment du centre de traitement des boues de fosses septiques;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à publier un appel d'offres portant sur les travaux d'installation d'un système de déshydratation des boues de fosses septiques et de réfection générale du bâtiment.



No. de résolution
ou annotation
CM2205-0503

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

Octroi d'un contrat de gré à gré – Entreprise Stratzer – Services professionnels – Préparation des documents d'appels d'offres relatifs aux conditionnement, transport et traitement des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'accumulation de matières résiduelles sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) au fil du temps;

CONSIDÉRANT l'obtention d'un financement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement au traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT la demande et l'obtention d'un certificat d'autorisation quant à la réalisation de ces opérations de traitement;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de requérir des services professionnels pour la préparation des documents d'appels d'offres relatifs aux opérations de conditionnement, transport et traitement de ces matières accumulées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à octroyer un contrat de 25 490 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Stratzer pour la préparation des documents d'appels d'offres visant le conditionnement, le transport et le traitement des matières résiduelles accumulées au CGMR.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM2205-0504

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 432 – Fourniture d'un camion d'intervention d'urgence

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement d'un véhicule de service, type unité d'urgence, de la caserne de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Direction du service de sécurité publique et d'incendie en avril dernier, relativement à la fourniture d'un camion d'intervention d'urgence destiné au transport de troupes et d'équipements de lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue, soit celle des Industries Lafleur inc., s'est avérée conforme et répond en tout point aux exigences du devis technique;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil à cet effet par la Direction de la sécurité publique et d'incendie;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime octroie le contrat pour la fourniture d'un camion d'intervention d'urgence à la firme Industries Lafleur inc. au prix de 318 732 \$ plus les taxes applicables;

que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2020-06;

que le directeur du service de la sécurité publique et sécurité incendie, Joël Sauvé, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, tout document relatif à ce contrat.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2205-0505

Dépôt d'une demande d'aide financière – Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'est engagée dans la protection du paysage de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le patrimoine culturel exige l'adoption par la Communauté maritime d'un inventaire du patrimoine immobilier d'ici 2026;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme permettant de soutenir financièrement les organismes municipaux dans la réalisation des démarches préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets en cours arrivera à échéance au 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a affecté un budget à la création d'un l'inventaire des immeubles patrimoniaux, dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers liés à Horizon 2025, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à déposer, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, une demande d'aide financière au programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial auprès du ministère de la Culture et des Communications;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

que le conseil autorise le directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, à signer tout document requis à cette fin.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2205-0506

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 422 – Services d'accompagnement professionnels – Projet d'écoquartier aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en décembre 2021 par la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments visant à requérir des services d'accompagnement professionnels dans le cadre du projet de développement d'un écoquartier;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée, soit celle de Stratégies immobilières LGP inc. et qu'au terme de l'analyse, celle-ci s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation des offres a confirmé, le 15 février 2022, la qualité de la soumission présentée par Stratégies immobilières LGP inc.;

CONSIDÉRANT le projet « Signature innovation » en cours d'analyse au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, lequel prévoit le financement des services professionnels;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents d'appel d'offres, le délai de validité de 90 jours de la soumission arrivera bientôt à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil octroie un contrat de services professionnels à Stratégies immobilières LGP inc. de façon progressive, jusqu'à un coût maximal de 142 600 \$ plus les taxes applicables;

que le financement de cette dépense soit réparti comme suit : « Planification de milieux de vie durables » (PMVD) jusqu'à concurrence de 40 000 \$ et « Signature innovation » pour la somme résiduelle du contrat, conditionnellement à la conclusion d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

que le directeur de l'ingénierie des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, et la directrice de projet écoquartier, Sylvie Grenon, soient autorisés à signer tout document relatif à ce contrat et à en assurer la gestion.

CM2205-0507

Dépôt du devis de projet « Signature innovation » – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis à la disposition des MRC du Québec le programme « Signature innovation »;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux MRC de développer un créneau qui leur est propre pour se distinguer et faciliter l'émergence d'initiatives, d'innovations et d'entreprises sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à présenter un projet dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH exige un investissement minimal de 20 % de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'un devis de projet est requis pour être admissible au programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du devis de projet « Signature innovation » intitulé *Écoquartier et transition énergétique et écologique en milieu insulaire et/ou éloigné*;

d'autoriser l'appropriation des sommes nécessaires à ce projet à même les revenus de redevances sur l'éolien;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce projet et en assurer la gestion.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2205-0508

Adoption du Règlement n° CM-2022-06 décrétant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la partie (268 033 \$) de la subvention du ministère des Transports du Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien et les travaux relatifs à la mise aux normes de la signalisation routière

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU' en date du 18 février 2022, le conseil a reçu la confirmation d'une subvention maximale de 268 033 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes de la signalisation routière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt en attendant le versement de la subvention à recevoir du ministère des Transports du Québec et pour procéder à la réalisation de ces travaux de signalisation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril dernier, et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le numéro n° CM-2022-06 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la partie (268 033 \$) de la subvention du ministère des Transports du Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien et les travaux relatifs à la mise aux normes de la signalisation routière »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM2205-0509

Avis de motion – Règlement n° CM-2022-09 abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Hugues Lafrance donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

CM2205-0510

Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-09 abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté lors de la séance du 14 mai 2019 le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la situation actuelle sur le territoire des Îles où l'on observe une augmentation de l'achalandage touristique et la difficulté pour le secteur de la restauration à répondre à la demande;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2022

CONSIDÉRANT la procédure d'adoption en cours du Règlement n° 2022-05 régissant les camions-restaurants sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne voit plus d'avantages au maintien du règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 et souhaite procéder à son abrogation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2022-09 séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Mention d'une erreur à l'ordre du jour de la séance de la Municipalité qui suit : Il est indiqué 10 mai 2021 plutôt que 10 mai 2022.

CM2205-0511

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 22.

Jonathan Lapierre, maire

Andrée-Maude Renaud, greffière